

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**SÉANCE DU**

**28 MARS 2026**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

**OBJET**

**Composition de la  
Commission d'appel  
d'offres**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 mars 2026  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en Préfecture  
le 30 mars 2026  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mars 2026

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**LA COMMUNE NOUVELLE**

**DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

=====  
L'an deux mille vingt six, le 28 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 mars deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET, Monsieur MIGEON, Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE, Monsieur CLERY, Madame JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur de MASIN, Madame PAUMIER, Madame FERNANDES-BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame BERANGER, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

**Avaient donné procuration :**

Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Madame GUYARD  
Monsieur PARINET à Madame PEUGNET

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20260328-26-B-02b-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

**N° DE DOSSIER** : 26 B 02b

**OBJET** : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal a créé la Commission d'appel d'offres.

Les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, modifiés par l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics, prévoient la création d'une commission d'appel d'offres composée du maire, Président de droit, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants issus de l'assemblée délibérante et désignés par elle à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le scrutin est secret. En cas de candidature unique, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé de procéder à l'élection des cinq représentants titulaires et des cinq représentants suppléants du Conseil Municipal au sein de la commission d'appel d'offres selon les modalités précédemment citées.

Par ailleurs, la Commission des procédures adaptées (CPA) sera composée des mêmes membres que la commission d'appel d'offres.

Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Le Maire, Président de droit ;

Membres titulaires : Monsieur Didier LEJEUNE, Madame Christine ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur Thierry COLLOGNAT, Monsieur Thierry LECONTE, Monsieur Luc LE GARSMEUR

Membres suppléants : Monsieur Alexandre GREVET, Monsieur Marc MILOUTINOVITCH, Madame Nathalie LESUEUR, Madame Marie BERANGER, Monsieur Noé ZAVADIL

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ELIT en tant que représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'appel d'offres :

Le Maire, Président de droit ;

Membres titulaires : Monsieur Didier LEJEUNE, Madame Christine ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur Thierry COLLOGNAT, Monsieur Thierry LECONTE, Monsieur Luc LE GARSMEUR

Membres suppléants : Monsieur Alexandre GREVET, Monsieur Marc MILOUTINOVITCH, Madame Nathalie LESUEUR, Madame Marie BERANGER, Monsieur Noé ZAVADIL

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*